

Horaire officiel 2020 du stand de tir de Versoix.

Le stand de Versoix est ouvert uniquement aux membres.

Le port de la carte de membre est OBLIGATOIRE

Tirs à 300m et Pistolet avec de la munition d'ordonnance pour l'entraînement et concours / Communément appelé Tir au gros calibre + Tir sur la cible CHASSE.

Tous les **mardis** et **jeudis** de 15h00 à 19h00 au plus tard, avant le passage à l'heure d'été et de 15h00 à **19h30** avec l'heure d'été ceci de **Mars** à **Octobre**.

Tous les **Dimanche** matin de 09h00 à 12h00 de **Mars** à **Novembre**, **sauf réservations**.

En novembre : Le stand est ouvert uniquement le **Mardi** de 15h00 à 18h00 au plus tard.

Dans ces horaires ne sont pas inclus les cours de Jeunes Tireurs de mars à juin.

Tirs à la carabine et au pistolet de sport avec de la munition petit calibre pour l'entraînement et concours, communément appelé Tir au petit calibre 22LR

Tous les **mercredis** et **vendredis** de 16h00 à 19h30 au plus tard, du **1^{er} Avril** au **23 Octobre**.

En mars : Le stand est ouvert uniquement le **Mercredi** de 16h00 à 19h00 au plus tard.

Normalement, une personne est à disposition pour l'ouverture du stand. L'entrée se fait exceptionnellement par la porte centrale du stand 300m.

Le stand petit calibre est FERME dès le passage à l'heure d'hiver.

Dimanche matin de 09h00 à 12h00. Mais uniquement pour le pistolet à 50 et 25m

Le lundi et le samedi, le stand doit être considéré comme FERME.

En dehors de ces horaires, notre stand peut être est aussi à disposition pour des activités spéciales, notamment les entraînements de GCS sécurité :

En raison des travaux de dépollution du terrain du Ball-Trap durant les mois de Juillet et Août des restrictions de tir peuvent malheureusement devoir être nécessaire

Tirs ball-trap pour l'entraînement et concours.

Veuillez vous référer aux horaires annexés ou ceux affichés au Club House, ainsi qu'aux directives du chef MARIAN, ou uniquement sur RENDEZ-VOUS avec le chef du BT.

Réglage des carabines de chasse.

Le réglage des carabines de chasse est autorisé uniquement sur la nouvelle cible 150m, aux mêmes jours et aux heures que le tir à 300m.

Le réglage des carabines au pistolet 50m et le tir sur cibles électroniques du stand petit calibre 50m est interdit.

Le Président de la STV


Reto SCHUCAN